

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

---

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par  
M. Véran, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Après la première occurrence du mot :

« groupe, »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 16 :

« ce groupe constitue une entreprise au sens de l'article L. 138-19-1. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.